

**LA REFONDATION DE L'ÉCOLE
CONTRIBUTION DES ILES WALLIS ET FUTUNA**

GROUPE 1 : LA REUSSITE SCOLAIRE POUR TOUS	
THEME : Le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique	Fiche action N° 2 : Atelier de réflexion sur la Rencontre entre l'élève et la culture artistique
Animatrice : Kulimoetoke Rebecca	
Rapporteurs : Keletolona Marie Jean Groupe de travail : Lezzoum Nadia, Lezzoum Slim, Haddad Sylvie, Boraz Olivier, Hoorelbeke Jeanne, Dil Marie, Bernad Amanda	

Contexte :

Dans le cadre de l'éducation artistique, le problème d'un territoire éloigné de plus de 20 000 km de la France métropolitaine est essentiellement lié à la rencontre de l'élève avec l'œuvre. Comment amener l'élève à prendre conscience d'une culture artistique s'il n'est pas en contact avec elle. De ce fait et, pour palier à cette contrainte, pourquoi pas amener l'Art dans les établissements. Cette proposition peut se concrétiser à travers les interventions d'artistes dans les établissements (voir résidences d'artistes) mais également par la mise en place d'espaces communs à multiples fonctions

Constats :

- Déficit de matériel permettant la mise en œuvre des programmes sur l'éducation artistique.
- Difficultés dans l'utilisation du matériel de vidéo projection
- Difficulté à proposer des reproductions de qualité des œuvres d'art
- Manque de matériel pour les Beaux-Arts / Travaux manuels / Musique
- Impossibilité pour les élèves d'aller à la rencontre des instances culturelles à l'extérieur de l'établissement : musée, salle de cinéma, concert, expositions, rencontres avec les artistes...
- Absence des structures qui permettent la construction et le financement de projets artistiques (DRAC, DAAC...)

OBJECTIFS	ACTIONS	RESSOURCES	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none"> - familiarisation de l'élève avec la culture artistique -L'élève accède plus facilement à la culture artistique 	<p>- Création d'un lieu / espace culturel neutre dans chaque établissement qui réponde à une certaine norme d'équipements. L'espace doit pouvoir accueillir d'éventuels partenariats avec les instances culturelles et artistiques locales ou extérieures au territoire.</p> <p style="padding-left: 20px;">- Ce lieu doit pouvoir autoriser la mise en place d'expositions, d'œuvres déposées en prêt, d'une séance de cinéma, de la représentation d'un projet artistique de classe. Le lieu doit donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>pouvoir être plongé dans le noir.</i> - <i>disposer de matériel de vidéo projection : vidéoprojecteur, enceintes et écran blanc</i> - <i>être suffisamment grand pour accueillir au moins 2 classes et une estrade tenant lieu de scène.</i> <p>- Un service ou un personnel au vice-rectorat dont la mission serait de faire le lien avec l'éducation artistique et de permettre la mise en place de travaux transversaux / transdisciplinaires / inter-établissements. Ce personnel serait le référent permettant la mise en place des projets et leur suivi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Création du local (mobilisation d'un espace déjà existant ou création d'un espace supplémentaire) Matériel spécialisé Déplacements d'artistes La désignation d'un référent « éducation artistique » non limité aux seuls professeurs d'Arts Plastiques et Éducation Musicale dans chaque établissement avant la fin d'une année pour l'année suivante de façon à limiter le phénomène de flottement 	<ul style="list-style-type: none"> -Validation des compétences du socle commun -plus d'ouverture vers les disciplines à vocation artistique - multiplication des actions artistiques dans les établissements -Meilleure cohésion de l'équipe pédagogique et les élèves. -Autonomie de l'élève (motiver la singularité)